



CONVOCAATION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les Actionnaires sont invités à assister à l'Assemblée générale ordinaire qui aura lieu

le **mardi 12 janvier 2016 à 16h00** au siège social de la Société, Avenue Jean Mermoz 29 à 6041 Gosselies.

ORDRE DU JOUR

1. Prise de connaissance du Rapport de gestion de la Gérante sur les comptes annuels clôturés au 30/09/2015

2. Prise de connaissance du Rapport du Commissaire sur les comptes annuels clôturés au 30/09/2015

3. Prise de connaissance des comptes annuels clôturés au 30/09/2015

4. Approbation des comptes annuels clôturés au 30/09/2015 et affectation du résultat

Proposition de résolution :

- approuver les comptes annuels clôturés au 30/09/2015, en ce compris l'affectation du résultat ;
- en conséquence, distribuer un dividende brut de 3,44 € par action représentant un rendement brut de 5,51% par rapport à la valeur moyenne du cours de bourse sur base annuelle, soit 62,44 €, la date de paiement étant déterminée par la gérante ;
- prélever sur les résultats reportés des exercices antérieurs un montant de 718.083,28 €.

5. Approbation du Rapport de rémunération

Proposition de résolution : L'Assemblée décide d'approuver le rapport de rémunération constituant une section spécifique de la déclaration de gouvernance d'entreprise reproduite dans le rapport annuel.

6. Décharge à la Gérante pour la période du 01/10/2014 au 30/09/2015

Proposition de résolution : Il est donné décharge de son mandat à la Gérante pour la période du 01/10/2014 au 30/09/2015.

7. Décharge au Commissaire pour la période du 01/10/2014 au 30/09/2015

Proposition de résolution : Il est donné décharge de son mandat au Commissaire pour la période du 01/10/2014 au 30/09/2015.

8. Fixation des honoraires de la gérante pour l'exercice 2016

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer les honoraires de la gérante à 575.000 €.

9. Délégation de pouvoirs en vue d'exécuter les décisions prises

Proposition de conférer à deux administrateurs du gérant, agissant conjointement, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises, avec faculté de délégation

10. Divers

MODALITES DE PARTICIPATION A L'AGO

I. Conditions d'admission

Conformément à l'Article 536, §2, du Code des Sociétés, les Actionnaires ne seront admis et ne pourront voter à l'Assemblée que pour autant que les deux conditions suivantes soient remplies :

1. La Société doit pouvoir déterminer, sur la base de preuves soumises en application de la procédure d'enregistrement décrite ci-dessous, que vous déteniez au **29 décembre 2015** à minuit (la « Date d'enregistrement ») le nombre d'actions pour lesquelles vous avez l'intention de participer à l'Assemblée générale et ;
2. Vous devez confirmer explicitement à la Société au plus tard le **06 janvier 2016** votre intention de participer à l'Assemblée.

A. Enregistrement

- *La procédure d'enregistrement se déroule comme suit : les titulaires d'actions nominatives : le nombre d'actions pour lequel ils peuvent participer étant repris dans le registre des actions nominatives de la société, la notification reprise au point b) devra préciser le nombre d'actions avec lequel ils souhaitent participer ;*
- *les titulaires d'actions dématérialisées : ils doivent demander une attestation à leur un teneur de compte agréé certifiant le nombre d'actions dématérialisées inscrites au nom de l'actionnaire dans ses comptes à la date d'enregistrement et pour lequel l'actionnaire a déclaré vouloir participer à l'assemblée générale.*

Seules les personnes qui sont actionnaires à la Date d'Enregistrement auront le droit de participer et de voter à l'Assemblée générale.

B. Confirmation de participation

En outre, les Actionnaires qui ont l'intention d'assister à l'Assemblée générale doivent notifier leur intention de participer à l'Assemblée générale au plus tard le 06 janvier 2016 comme suit :

- pour les titulaires d'actions dématérialisées : produire une attestation délivrée par leur intermédiaire financier ou teneur de compte agréé visée ci avant
- pour les titulaires d'actions nominatives : notifier leur intention par courrier ordinaire (écrit) au siège social de la Société à l'attention de Mme Caroline WAGNER ou par courriel (cwagner@w-e-b.be) ou par fax 071/35.21.27.

II. Droit d'inscription de sujets à l'ordre du jour et de dépôt de proposition de décision

Un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble au moins 3% du capital social de la société peuvent requérir l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, ainsi que déposer des propositions de décision concernant des sujets à traiter inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour.

Les sujets à inscrire à l'ordre du jour et/ou les propositions de décision doivent être adressées à la Société au plus tard le **21 décembre 2015** par courrier à l'attention de Mme Caroline WAGNER ou par courriel (cwagner@w-e-b.be).

Le cas échéant, la Société publiera un ordre du jour complété au plus tard le **28 décembre 2015**.

De plus amples informations relatives aux droits susmentionnés et leurs modalités d'exercice sont disponibles sur le site internet de la Société (www.w-e-b.be).

III. Droit de poser des questions

Les actionnaires ont le droit de poser des questions par écrit aux Administrateurs et/ou au Commissaire préalablement à l'Assemblée générale.

Ces questions peuvent être posées préalablement à l'Assemblée générale par fax (071/35.21.27), par courriel (cwagner@w-e-b.be) ou par courrier au siège social de la Société (29 avenue Jean Mermoz à 6041 Gosselies, à l'attention de Mme Caroline WAGNER.

Elles doivent parvenir à la Société au plus tard le **06 janvier 2016 à 17 heures**.

De plus amples informations relatives au droit susmentionné et ses modalités d'exercice sont disponibles sur le site internet de la Société (www.w-e-b.be).

IV. Approbation des propositions à l'ordre du jour

A l'exception des points de l'ordre du jour pour lesquels la loi ou les statuts de la société exigent un quorum minimum et des majorités spéciales, les décisions sont prises à la majorité simple des voix, quel que soit le nombre de titres représentés sans tenir compte des abstentions.

V. Procuration

Tout actionnaire, qui s'est conformé à la procédure d'enregistrement et de confirmation décrite ci avant, peut se faire représenter par un mandataire, actionnaire ou non.

Tout mandataire doit être désigné en utilisant le formulaire établi par la Société. L'original de ce formulaire signé sur support papier doit parvenir à la Société au plus tard le **06 janvier 2016 à 17 heures** (heure belge). Ce formulaire peut également être communiqué à la Société dans le même délai par fax ou par courrier électronique, pour autant que cette dernière communication soit signée par signature électronique conformément à la législation belge applicable. Le formulaire de procuration peut être obtenu sur le site internet de la Société (www.w-e-b.be) ou sur simple demande auprès de Mme Caroline WAGNER ou par courriel : cwagner@w-e-b.be. Les actionnaires sont invités à suivre les instructions reprises sur le formulaire de procuration afin d'être valablement représentés à l'Assemblée.

VI. Mise à disposition des documents

Tous les documents concernant l'Assemblée générale que la Loi requiert de mettre à la disposition des actionnaires pourront être consultés sur le site internet de la Société (www.w-e-b.be) à partir du **10 décembre 2015**. A compter de cette même date, les actionnaires pourront consulter ces documents les jours ouvrables et pendant les heures normales d'ouverture des bureaux, au siège social de la Société (29 avenue Jean Mermoz à 6041 Gosselies), et/ou obtenir gratuitement les copies de ces documents.

Les demandes de copies, sans frais, peuvent également être adressées par écrit ou par voie électronique à l'attention de Mme Caroline WAGNER ou par courriel : cwagner@w-e-b.be.

Contact

WEB SCA (BCE 0426.715.074) – Mme Caroline WAGNER
Tel : 071/259.294 – Courriel : cwagner@w-e-b.be
Ave J. Mermoz 29 – 6041 Gosselies